

CONTRIBUTION DE MME FLORENCE GUMPEL

Après réception du dossier envoyé par le Ministère des Transports, de Équipement, du Tourisme et de la Mer, j'ai, le 20 mars, adressé à Monsieur le Maire de Carrière sous Poissy un courrier lui demandant la position des acteurs municipaux sur les différentes propositions; ce courrier, retranscrit ci-dessous, est resté lettre morte.

"

*Florence Gumpel
Maison « Gilflo »
216 rue Maurice Berteaux
78955 Carrières sous Poissy*

*Hôtel de Ville
Cabinet du Maire
Carrières sous Poissy*

20 mars 2006

*A l'attention de Monsieur le Maire
objet : bouclage Francilienne*

Lettre déposée

Monsieur le Maire,

Après plus de 40 années de blocage, le dossier de l'A104 progresse : nous avons reçu trois premiers documents officiels et le débat public s'est ouvert par une première réunion à Pontoise le 8 courant, à laquelle ont assisté un certain nombre des habitants de Carrières. Deux tracés "rouge" et "vert" passent dans Carrières même et pourraient l'un et l'autre retenir l'attention des Pouvoirs publics.

Les zones jadis non constructibles selon un précédent P.O.S. et "réservées" en vue de cette autoroute sont maintenant très urbanisées et habitées par nos concitoyens. Le décalage entre d'une part, les technocrates et l'administration, et d'autre part, les riverains du possible tronçon autoroutier est patent.

Le passage aérien ou enterré d'une autoroute de 4 à 6 voies à 150-200 mètres de proximité plus ou moins immédiate d'immeubles, de maisons, d'équipements scolaires, sportifs et sociaux, apporterait des nuisances totalement insupportables telles le bruit et la pollution constants, entre autres, apportés par les vents dominants d'ouest que produiraient 150 000 véhicules dont 20% de poids lourds puisque qu'une portion passerait le long d'un ensemble sportif au nord de la commune, entre la rue Maurice Berteaux et la RD 190, pour le diviser un peu plus encore. Nous le savons, les décideurs ne vivent pas dans les zones concernées.

Les riverains sont eux directement concernés : l'autoroute affecterait gravement leur vie quotidienne et leur santé ; leurs biens immobiliers, si difficilement acquis, perdraient leur valeur marchande spoliant ainsi leur patrimoine.

Vous le savez, Monsieur le Maire, lorsque la vie quotidienne et donc la santé souffrent, le nombre des arrêts maladie augmente ainsi que celui de chômeurs qui grèvent déjà si lourdement le budget de la collectivité.

Je souhaite donc connaître très exactement la position de la Municipalité de Carrières devant cette menace et en particulier celle du premier citoyen de la commune, garant de la paix et du bien public, ainsi que les outils mis à la disposition des administrés pour défendre leurs droits.

*Dans l'attente d'une prompte réponse de votre part et avec mes remerciements anticipés, je vous prie, Monsieur le Maire, de croire en l'expression de ma considération très civique,
Florence Gumpel "*

En conséquence, je souhaite ici informer la Commission et le Public que je me prononce en faveur du tracé noir du réaménagement de la RN184. Ce tracé affecterait le plus petit nombre de vies parce que d'habitats humains. C'est en outre le tracé le plus favorable sur le plan des trafics, gains de temps et organisation du réseau routier.

L'A14 a démontré l'efficacité des différents services impliqués dans la construction d'une autoroute pour protéger les milieux naturels: un tronçon autoroutier dans les "zones calmes de la forêt de Saint-Germain en Laye" ne mettraient donc aucunement l'environnement de la forêt et de la commune de Saint-Germain en Laye en danger. I

Il serait très facile d'enterrer ce tracé pour permettre à la faune, grande comme moyenne et petite, de se réappropriier, après les travaux, les territoires d'intérêt écologiques et paysagers dans lesquels elle se développe harmonieusement.

Militante de l'environnement, je suis donc favorable pour ce tracé noir du réaménagement de la RN184 à l'édification, dans une perspective véritablement volontariste axée sur le bien public, d'une **tranchée enterrée**.

Celle-ci permettrait, non seulement de faire baisser le risque individuel moyen de sécurité routière, mais aussi le prix payé par les agents de protection civile (gendarmerie, police, pompiers, services médicaux et hospitaliers).

Le coût de l'assurance maladie et invalidité serait ainsi réduit.

Le prix payé par les familles touchées lors d'accidents graves serait réduit d'autant.

Elle permettrait en outre d'éviter les 12% d'émission d'oxydes d'azotes, les 14% d'émissions de benzène, les 13% d'émissions de particules fines sur un

tracé qui est déjà celui qui entraînerait le volume le plus réduit d'émissions de particules.

Une tranchée enterrée permettrait de réduire les nuisances liées à une autoroute des communes que font vivre leurs habitants et où vivent des citoyens qui ont trop souvent déjà de grandes difficultés en termes de nuisances diverses (pollutions auditive, olfactive et visuelle) liées à l'équipement général des communes concernées, en affectant ainsi le plus petit nombre possible de riverains du dit tracé.

Le gain sur la santé publique en serait d'autant plus élevé.

L'image d'efficacité en ingénierie publique, donc de notre pays, si malmenée dans les medias étrangers, en serait relevée.

Il me semble juste et bon que les Collectivités de Représentation des Citoyens de ce pays fassent passer des préoccupations vis-à-vis des humains avant celles qui peuvent concerner les arbres ou les monuments, que l'environnement quotidien, l'habitat, les biens, la santé et donc la vie de chacun des individus humains que nous sommes soient donc protégés, le plus absolument possible, des nuisances liées à un tracé autoroutier nécessaire au progrès des transports.

Cette argumentation humaniste **élimine absolument les tracés Éragny-Chanteloup et Éragny-Achères**, tracés qui passeraient chacun au milieu de huit communes, soit le plus grand nombre, en affectant le plus grand nombre d'habitants, donc le plus grand nombre de riverains.

Comme je l'écrivais à Monsieur le Maire de Carrières sous Poissy, le passage aérien ou enterré d'une autoroute de 4 à 6 voies à 150-200 mètres de proximité plus ou moins immédiate d'immeubles, de maisons, d'équipements scolaires, sportifs et sociaux, apporterait des nuisances totalement insupportables, telles un bruit et une pollution constants, entre autres. Les riverains sont directement concernés : l'autoroute affecterait gravement leur vie quotidienne et leur santé ; leurs biens immobiliers, si difficilement acquis, perdraient leur valeur marchande; elle spolierait ainsi un patrimoine, souvent acquis au moyen de privations.

Lorsque la vie quotidienne et, donc, la santé, souffrent, le nombre des arrêts maladie augmente, ainsi que celui de chômeurs qui grèvent déjà si lourdement le budget de la collectivité.

Or, ces deux tracés détruiraient la vie des centaines d'habitants qui ont élu domicile dans les communes concernées, comme celle des citoyens qu'ils sont et ont élu leurs Représentants pour exprimer leurs souhaits devants les instances communales, départementales, régionales et nationales.

Il est du devoir des Représentants et des décideurs choisis par eux de protéger ceux qui leur ont ainsi accordé leur confiance.

Je vous prie de croire, Messieurs, en mes salutations citoyennes et républicaines les meilleures,

Florence Gumpel,
Professeur de l'enseignement supérieur.